



BUDAPEST 2005  
7ÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES  
EUROPÉENS RESPONSABLES DE LA JEUNESSE



## 7<sup>e</sup> Conférence des Ministres européens responsables de la Jeunesse

Budapest, Hongrie  
23-24 septembre 2005

«Dignité humaine et cohésion sociale :  
les réponses des politiques de jeunesse à  
la violence »

**Rapport sur la mise en œuvre des conclusions de la  
6<sup>e</sup> Conférence des Ministres européens responsables de la  
Jeunesse (Thessaloniki, 7-9 novembre 2002)**

Action menée par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe entre  
2003-2005



La 6<sup>ème</sup> Conférence des ministres européens responsables de la jeunesse qui s'est tenue en 2002 à Thessalonique a représenté un progrès significatif dans la définition d'une approche commune des politiques de jeunesse, ancrées dans les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe que sont en particulier la démocratie et les droits de l'homme.

Dans le texte final qu'ils ont adopté, les ministres ont en effet exprimé leur volonté de mettre en place et de développer des politiques de jeunesse transversales, c'est-à-dire intégrées aux différentes réalités des jeunes dans la société, que ce soit dans les domaines éducatif et culturel ou dans les domaines économique et social, tout en réaffirmant le caractère spécifique de ces politiques ainsi que leur raison d'être propre à savoir :

- des politiques menées en partenariat avec les jeunes,
- des politiques qui valorisent le potentiel des jeunes et stimulent leur engagement dans la communauté,
- des politiques qui intègrent la dimension éducative dans une perspective à long terme, en privilégiant l'apprentissage non formel
- des politiques qui encouragent l'engagement bénévole des jeunes, notamment associatif, afin de stimuler leur autonomie, leur sens de la responsabilité et la recherche de réponses concrètes à leurs défis.

Cette Déclaration, ainsi que les deux résolutions qui ont été adoptées, l'une sur les priorités de travail du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, et l'autre sur la situation des jeunes dans les régions de conflit, ont naturellement servi de cadre de référence pour l'action du Conseil de l'Europe au cours de ces trois dernières années. Le bilan à cet égard peut être résumé de la façon suivante :

### **Des outils appropriés pour le développement des politiques de jeunesse en Europe**

L'approche du Conseil de l'Europe et de ses Etats membres dans le développement de politiques de jeunesse a considérablement évolué depuis la première Conférence des Ministres européens responsables de la Jeunesse tenue en 1985. D'une conception de la politique de jeunesse centrée essentiellement sur le soutien aux activités de jeunesse éducatives et récréatives, l'on est passé progressivement à une conception d'une politique de jeunesse plus globale et « intégrée », c'est-à-dire intersectorielle, structurée et délibérée, prenant en compte la nécessité de coordonner les services en faveur de la jeunesse en impliquant les jeunes dans le processus.

Au cours des trois années qui ont suivi la Conférence de Thessaloniki, le secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe s'est employé à promouvoir cette conception de la politique de jeunesse, en poursuivant la mise au point d'un ensemble de méthodes et d'outils destinés à faciliter la compréhension des enjeux et de l'importance des politiques de jeunesse, et à aider les gouvernements à élaborer, formuler et mettre en œuvre leurs politiques.

L'élaboration **d'indicateurs de politique de jeunesse**, finalisée en avril 2003, fournit aux Etats membres un cadre de référence et des lignes directrices pour une évaluation affinée de leurs politiques de jeunesse, en termes de cohérence, de coordination entre domaines concernés et de mise en œuvre concrète.

Un « **Cadre européen pour les politiques de jeunesse** », élaboré en 2004, définit la politique de jeunesse sur la base de principes et d'objectifs communs, en identifiant notamment ce qui constitue le « noyau dur » de cette politique. Il fournit également des lignes directrices sur la mise en œuvre des politiques de jeunesse, du niveau local au niveau national.

Les **analyses internationales des politiques nationales de jeunesse** visent à améliorer la gouvernance dans le secteur de la jeunesse d'un pays donné, en développant le dialogue et une coopération renforcée entre le gouvernement, les acteurs de la société civile et la jeunesse. Elles permettent également de recenser les diverses composantes de la politique de jeunesse qui pourraient inspirer une stratégie à cet égard à travers l'Europe. Depuis la Conférence de Thessaloniki, ce programme s'est poursuivi avec succès, en prenant en considération les lignes directrices élaborées par le CDEJ à cet égard. A l'avenir, un effort particulier devrait être fait pour assurer un suivi efficace des recommandations élaborées par les équipes internationales d'experts chargées des analyses à l'intention des gouvernements concernés.

Les **missions de conseil sur les politiques de jeunesse**, mises en place à partir de 2002, sont destinées à fournir aux autorités nationales d'un pays des conseils éclairés sur le développement de sa politique de jeunesse et d'identifier d'éventuelles activités de suivi à mettre en place. A ce jour, six missions de cette nature ont été organisées. Il conviendrait, comme ce fut le cas pour les analyses internationales des politiques nationales de jeunesse, qu'un rapport de synthèse soit élaboré sur l'ensemble de ces missions, afin d'identifier les enseignements à tirer de ces expériences, tout en respectant le caractère confidentiel des rapports adressés par les équipes d'experts aux gouvernements concernés.

Les **stages de formation pour fonctionnaires en charge des questions de jeunesse et responsables d'ONG jeunesse**, communément appelés « stages 50/50 » (la moitié des participants étant des fonctionnaires et l'autre moitié des représentants d'ONG jeunesse), sont conçus pour promouvoir la coopération et le partenariat entre le secteur gouvernemental et le secteur non gouvernemental dans les domaines des politiques et du travail de jeunesse. Entre 2003 et 2005, une série de stages de cette nature ont été organisés dans les pays qui en ont fait la demande.

Le « **Centre européen de connaissances sur les politiques de jeunesse** », a été créé en 2004 en partenariat avec la Commission européenne. Il s'agit d'une banque de données informatisée à l'intention des personnes, institutions et organismes impliqués dans le développement des politiques de jeunesse souhaitant se procurer des informations et données issues de la recherche aux plans européen, national et local. Les domaines prioritaires couverts par le Centre concernent la participation, les activités bénévoles, une meilleure compréhension de la jeunesse, l'information des jeunes ainsi que les politiques de jeunesse de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Les trois années qui ont suivi la Conférence de Thessaloniki ont été principalement consacrées au développement du concept et de la méthodologie du Centre, à sa mise en place ainsi qu'à la formation des correspondants nationaux chargés de collecter les données et de les intégrer dans la banque de données.

Dans le cadre du partenariat avec la Commission européenne également, des séminaires sur différents sujets ont rassemblé des connaissances approfondies sur la situation et les styles de vie des jeunes pour les mettre au service des politiques de jeunesse et des pratiques pédagogiques.

### **Développement des politiques de jeunesse : exemples d'activités réalisées entre 2003 et 2005**

- Elaboration d'indicateurs de politique de jeunesse ;
- Elaboration d'un « Cadre européen pour les politiques de jeunesse » ;
- Conférences sur le développement des politiques de jeunesse en Bosnie-Herzégovine et en Fédération de Russie, respectivement ;
- 3 réunions du réseau européen des chercheurs en matière de jeunesse ;
- Réunion de consultation sur l'élaboration d'un questionnaire de la Commission européenne sur la recherche en matière de jeunesse ;
- Stages de formation sur la coopération et le partenariat, pour fonctionnaires en charge des questions de jeunesse et responsables d'ONG jeunesse, en Arménie, Géorgie, Moldova, différents districts de la Fédération de Russie, Turquie, Serbie et Monténégro (Serbie) ;
- Séminaires d'orientation sur les politiques de jeunesse en Géorgie et Serbie et Monténégro (Monténégro) ;
- Analyses internationales des politiques de jeunesse de Malte, Norvège, Chypre et République slovaque ;
- Missions de conseil sur les politiques de jeunesse en Slovénie, Hongrie, Croatie, ex-république yougoslave de Macédoine, Kosovo (Serbie et Monténégro) et Bosnie-Herzégovine ;
- Séminaire d'experts en politique de jeunesse sur les relations entre les politiques de l'enfance, de la jeunesse et de la famille ;
- Elaboration de deux rapports relatifs à la politique de jeunesse : l'un sur le service volontaire des jeunes ; l'autre sur la reconnaissance et la validation des acquis de l'éducation non formelle ;
- Conférence sur le développement des politiques de jeunesse dans le sud-est de l'Europe (Bulgarie) ;
- Séminaires de recherche sur différents sujets tels que : « Participation politique », Nouvelle génération du Programme Jeunesse », « Apprentissage non formel », « Engagement bénévole » ;
- Conférence sur « Les enfants et les jeunes dans les banlieues défavorisées - stratégies intégrées dans les politiques de jeunesse en milieu urbain », en coopération avec le ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse de l'Allemagne et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe (à Berlin).

### **Renforcer l'engagement des jeunes pour les droits de l'homme et la cohésion sociale**

L'engagement des jeunes pour les droits de l'homme et le respect de la dignité humaine constitue assurément le fondement de la construction européenne et des politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe.

Le programme jeunesse sur l'éducation aux droits de l'homme, initié par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe à partir de 2000, a pris véritablement son essor au lendemain de la Conférence de Thessaloniki. Il apporte une réponse concrète à la recommandation de cette Conférence de s'assurer que les politiques de jeunesse soient arrimées « aux valeurs universelles de la démocratie pluraliste et des droits de l'homme... ».

Depuis son lancement, le programme offre une opportunité sans précédent d'établir et de consolider l'éducation et l'apprentissage aux droits de l'homme à travers l'Europe. Il est construit à partir de l'expérience du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe dans les domaines de l'apprentissage interculturel, de la participation, et de la pratique de l'éducation non formelle. A la base de ce programme, un manuel sur la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, « REPERES », a été réalisé en coopération avec un large réseau d'organisations, de réseaux et d'acteurs dans ce

domaine et publié en 2002 en version anglaise. Ce manuel fournit tout un éventail de méthodes pratiques, d'activités et d'information sur les questions touchant aux droits de l'homme. Aujourd'hui le manuel est disponible en quatorze langues et son impact dépasse le seul domaine du travail de jeunesse puisqu'il est utilisé dans de nombreux établissements scolaires en Europe. Parallèlement, grâce à l'implication active d'un certain nombre de pays, y compris financière, une série de stages de formation nationaux et régionaux sur les droits de l'homme avec les jeunes ont pu être réalisés annuellement, totalisant à ce jour 23.

Au cours de ces trois dernières années, l'accent a été mis à la fois sur la consolidation du programme et sur son élargissement, à savoir :

- Parvenir à une meilleure compréhension des violations de la dignité humaine (exclusion sociale, violence, racisme, intolérance, discrimination, et élaborer des réponses à ces violations ;
- Développer des outils pédagogiques et de formation ;
- Consolider et élargir les réseaux européens de formateurs, de multiplicateurs et d'organisations de jeunesse impliqués dans la promotion des droits de l'homme ;
- Favoriser le montage et la réalisation de projets pilotes consacrés à l'éducation aux droits de l'homme.

Au-delà des multiples actions de consolidation menées dans les domaines de la formation et du développement d'outils pédagogiques sur l'éducation aux droits de l'homme, les travaux réalisés par le secteur jeunesse entre 2003 et 2005 ont porté sur des questions de société plus spécifiques, étroitement liées aux droits de l'homme et à la dignité humaine : prévention de la violence, lutte contre le racisme et l'intolérance, situation des jeunes migrants, minorités, diversité et cohésion, prévention de l'islamophobie. Le nouvel accord de partenariat signé en 2003 entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne sur la coopération euro méditerranéenne de jeunesse a servi de cadre, notamment pour la formation de responsables et travailleurs de jeunesse des pays européens et de la région méditerranéenne. Ces formations ont notamment permis de stimuler le développement de projets concrets fondés sur les droits de l'homme et la démocratie.

**Droits de l'homme et cohésion sociale :  
exemples d'activités mises en œuvre entre 2003 et 2005**

- Auditions entre responsables d'ONG jeunesse et les Commissions compétentes de l'Assemblée Parlementaire sur les politiques concernant l'immigration et sur l'éducation des réfugiés respectivement ;
- Publication du manuel « REPERES » en arabe, bosniaque, croate, néerlandais, allemand, grec, hongrois, italien, néerlandais, polonais, roumain, russe et slovène (REPERES existe également en anglais et français) ;
- Séminaires sur la prévention de la violence : « Le travail de jeunesse avec les garçons et les jeunes hommes » ; « Le travail de jeunesse avec les fan clubs » ;
- Stage de formation sur la prévention de la violence sexiste ;
- Elaboration d'un projet de recommandation sur la participation des jeunes issus des minorités ;
- 23 stages de formation nationaux et régionaux sur les droits de l'homme ;
- Financement de 140 projets pilotes sur les droits de l'homme ;
- Séminaire sur l'islamophobie ;
- Stage de formation pour les membres du réseau européen des formateurs dans le domaine des droits

de l'homme ;

- Stage de formation sur le développement de projets locaux visant à promouvoir la diversité et la cohésion sociale ;
- Stage de formation sur le développement de projets de jeunes dans le cadre de la coopération euro méditerranéenne ;
- Stage de formation de formateurs dans le domaine de la coopération euro méditerranéenne de jeunesse (sur deux ans), en coopération avec la Commission européenne ;
- Symposium « Tous différents - tous égaux : 10 ans après la Campagne jeunesse du Conseil de l'Europe contre le racisme » ;
- Formation avancée de formateurs dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme ;
- Atelier de formation pour responsables de jeunesse Roms sur les droits de l'homme et la cohésion sociale ;
- Stage de formation sur l'éducation aux droits de l'homme à travers les projets euro méditerranéens.

### **Donner aux jeunes la capacité d'agir en faveur de la paix et du dialogue interculturel**

A Thessaloniki, les ministres faisaient malheureusement le constat que l'Europe d'aujourd'hui était encore confrontée à de multiples situations d'instabilité associées à des conflits ouverts ou latents, et que les politiques de jeunesse avaient un rôle essentiel à jouer pour encourager la contribution des jeunes au dialogue interculturel comme condition indispensable au développement de sociétés stables et pacifiques. A partir de ce constat, et en réponse à la résolution adoptée par cette Conférence sur la situation des jeunes dans les régions de conflit, le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe s'est particulièrement attaché à développer son action en direction du dialogue entre les cultures et la promotion d'une « culture de paix », avec, comme axes de travail la prévention et la transformation des conflits ainsi que le dialogue entre différentes cultures et régions comme moyen de promouvoir la paix.

L'un des temps forts de cette action a été l'organisation de l'événement « Jeunesse et mondialisation » en mai 2004, qui a rassemblé 317 jeunes de 83 pays pour s'interroger sur la place de l'Europe dans le monde et réfléchir sur la contribution des jeunes à l'harmonisation des processus de mondialisation afin d'en devenir des acteurs centraux.

Dans ce contexte, les participants ont eu la possibilité de participer à diverses activités (fora, groupes de travail, expositions, activités culturelles, etc.) autour de thèmes tels que gouvernance mondiale et participation, droits de l'homme et responsabilités mondiales, culture et diversité, développement durable, paix ou encore éducation et emploi.

L'événement a permis d'orienter les travaux futurs du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, notamment en direction d'une coopération accrue avec les autres régions du monde afin d'y promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe et développer la solidarité.

#### **Paix et dialogue interculturel Exemples d'activités mises en œuvre entre 2003 et 2005**

- Séminaire de chercheurs dans le domaine de la jeunesse « Resituer la culture » : réflexion sur la diversité, le racisme, les sexes et l'identité dans le contexte de la jeunesse (en partenariat avec la Commission européenne) ;
- Colloque commun au secteur de la jeunesse et au secteur de la Culture « Dialogue interculturel, dialogue interreligieux : le rôle des stéréotypes et des préjugés » ;

- Stage de formation pour responsables de jeunes sur la transformation des conflits dans le contexte des activités multiculturelles de jeunesse ;
- Stage de formation de longue durée sur l'apprentissage interculturel (25 projets mis en œuvre suite au stage) ;
- Stage de formation de longue durée pour le Sud Caucase sur l'apprentissage interculturel ;
- Séminaire pour jeunes responsables démocratiques sur les jeunes et la résolution de conflit ;
- Séminaire sur la gestion des conflits et les compétences de leadership ;
- Séminaire sur le dialogue interculturel dans le travail de jeunesse (en Géorgie) ;
- Stage de formation pour formateurs turcs pour développer des activités internationales de jeunesse axées sur la gestion des conflits et les compétences de leadership ;
- Stage de formation sur l'apprentissage interculturel et l'éducation aux droits de l'homme dans la région méditerranéenne (dans le cadre de l'accord de partenariat avec la Commission européenne sur la coopération euro méditerranéenne dans le domaine de la jeunesse) ;
- Stage de formation « Participation des jeunes et échanges interculturels dans les projets Euro-Med (en coopération avec la Commission européenne) ;
- Stage de formation sur le rôle des ONG jeunesse dans le processus de réconciliation (en Géorgie) ;
- Stage de formation pour responsables de jeunes du Caucase sur l'apprentissage interculturel et la coopération régionale (en Arménie) ;
- Événement « Jeunesse et mondialisation – jusqu'où va ton horizon ? »

### **Donner aux jeunes la capacité d'être des citoyens actifs**

Promouvoir la participation active des jeunes, leur permettant d'être des citoyens actifs, capables d'influencer le changement : tel est pour le Conseil de l'Europe l'une des missions essentielles des politiques de jeunesse ainsi qu'elle a été réaffirmée dans la Déclaration de Thessaloniki.

Face à une situation, mise en évidence à la Conférence de Thessaloniki, où les jeunes, bien que très positifs à l'égard de la démocratie, sont souvent critiques à l'égard du fonctionnement des institutions, l'action menée par le secteur jeunesse au cours de ces trois dernières années dans le domaine de la citoyenneté, s'est focalisé plus particulièrement sur la promotion de la participation des jeunes à la vie publique. Les programmes mis en place dans ce cadre étaient destinés :

- à encourager les jeunes à s'impliquer dans la vie publique et dans les processus démocratiques ;
- à promouvoir une participation à pied d'égalité entre les jeunes femmes et les jeunes hommes ;
- à soutenir les structures démocratiques de jeunesse et la formation des jeunes disposés à jouer un rôle leader dans la vie publique ;
- à stimuler le dialogue entre les jeunes et les responsables politiques.

Dans ce contexte, une attention particulière a été accordée à la participation des jeunes au niveau local et régional. L'action menée par le secteur jeunesse en collaboration avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe sont, de ce point de vue, significatifs : élaboration de la Charte révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, adoptée par le Congrès en 2003 ; réalisation d'un CD-ROM et élaboration d'une version de la Charte spécialement adaptée aux jeunes ; actions de formation sur la Charte ; Prix du Conseil de l'Europe « jeunes citoyens actifs » axé sur la participation aux niveaux local et régional, en coopération avec les pouvoirs locaux et régionaux.

### **Participation et citoyenneté démocratique** **Exemples d'activités mises en œuvre entre 2003 et 2005**

- Stage de formation sur la gestion des organisations non gouvernementales de jeunesse ;
- 2 stages de formation de longue durée pour responsables de jeunesse de différents districts de la Fédération de Russie. 1 Stage pour formateurs russes ;
- Stage de formation de longue durée pour responsables de jeunesse en Turquie ;
- Stages de formation sur la citoyenneté européenne dans le travail de jeunesse (dans le cadre du programme de partenariat avec la Commission européenne sur la formation des travailleurs et responsables de jeunesse) ;
- Révision de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale ;
- Elaboration d'une recommandation sur la participation des jeunes dans la vie locale et régionale (adoptée par le Comité des Ministres en 2004) ;
- Séminaire pour représentants de la Fédération de Russie (administrateurs en charge des questions de jeunesse aux niveaux local, régional et fédéral, représentants de la Commission jeunesse de la Douma, journalistes et ONG jeunesse) ;
- 2 stages de formation en Azerbaïdjan sur la participation des jeunes du niveau local au niveau national et du niveau national au niveau international ;
- Stage de formation pour les pays du Caucase du sud sur les compétences relatives au développement de la confiance et de la négociation, dans le contexte des processus politiques des trois pays concernés ;
- Stages de formation en Turquie et Fédération de Russie sur le partenariat entre pouvoirs publics et ONG jeunesse ;
- Stage de formation européen sur le rôle des jeunes comme acteurs des changements sociaux ;
- Séminaire sur le rôle des ONG jeunesse turques dans le processus d'intégration européenne ;
- Séminaire sur la participation des jeunes femmes en politique ;
- Stage de formation sur « La participation des jeunes femmes et les minorités dans la vie politique » (partenariat avec la Commission européenne) ;
- Elaboration d'une recommandation sur le rôle des conseils nationaux de jeunesse dans le développement des politiques de jeunesse (adoptée par le Comité des Ministres en 2003) ;
- Symposium « Les jeunes et les institutions démocratiques : de la désillusion à la participation » ;
- Séminaires de recherche sur « la participation des jeunes » et « l'engagement bénévole » (partenariat avec la Commission européenne) ;
- Tables rondes entre ONG jeunesse et l'Assemblée parlementaire d'une part ; le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'autre part ;
- Sommet jeunesse en parallèle avec le 3<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement.

### **Renforcer la qualité du travail et de la politique de jeunesse**

L'une des spécificités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse réside dans la pratique de la cogestion entre organisations de jeunesse et représentants gouvernementaux dans la formulation et la mise en œuvre de la politique de jeunesse de l'Organisation. Ce principe a été notamment réaffirmé dans la Déclaration de la Conférence de Thessalonique.

Pour le Conseil de l'Europe, ce modèle a une valeur pédagogique pour l'éducation des jeunes à la citoyenneté démocratique, y compris au niveau national, ainsi que pour promouvoir leur contribution active au développement de la société civile.

C'est dans ce but que le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe s'est employé, au cours de ces trois dernières années, à mettre en œuvre un large éventail d'activités pédagogiques et de formation à l'intention des responsables de jeunes en Europe,

destinées à soutenir le travail des ONG en Europe, et leur permettre d'être des acteurs à part entière de la société civile. Parmi ces activités, il convient de mentionner en particulier :

- les stages de formation annuels pour responsables d'ONG jeunesse sur différents aspects du travail international de jeunesse (organisation d'activités internationales de jeunesse, travailler dans les structures internationales de jeunesse, formation de facilitateurs dans les sessions d'étude menées aux CEJ) ;
- les stages interculturels de langue (en anglais, français, allemand, italien, espagnol et russe);
- les quelques 30 sessions d'études annuelles réalisées dans les centres européens de la jeunesse, en coopération avec les ONG jeunesse sur des thèmes d'actualité concernant les jeunes, la société et l'Europe ;
- un stage de formation de longue durée avancé pour formateurs (partenariat avec la Commission européenne) ;
- séminaire de recherche sur la reconnaissance de l'apprentissage non formel (partenariat avec la Commission européenne) ;
- publication d'ouvrages de référence (kits de formation, magazine « Coyote », documentation sur les séminaires de recherche (partenariat avec la Commission européenne) ;
- réalisation d'un portfolio européen pour responsables et travailleurs de jeunesse, afin de promouvoir la reconnaissance des compétences acquises à travers le travail de jeunesse.

Dans ce contexte également, il convient de souligner le rôle du Fonds européen pour la jeunesse en tant qu'instrument de soutien à la contribution des jeunes et des ONG à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe. Entre 2003 et 2005, le Fonds européen pour la jeunesse a apporté son soutien financier à quelques 360 projets multinationaux de jeunes à travers toute l'Europe, et à plus de 100 autres projets (publications, matériaux pédagogiques, etc.). De surcroît, le Fonds a alloué des aides financières à plus de 240 projets pilotes spécifiquement liés aux priorités de travail du secteur jeunesse, y inclus 130 projets dans le domaine des droits de l'homme et de l'éducation aux droits de l'homme. En totalité, ces projets ont impliqué quelques 30 000 jeunes européens.

### **Accroître la coopération avec l'Union européenne**

Dans la Déclaration de la Conférence de Thessaloniki enfin, les ministres soulignaient l'importance qu'ils accordaient à la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, afin de créer des synergies entre les politiques de jeunesse des différents pays, et recommandaient au Conseil de l'Europe de développer une coopération plus étroite entre les deux partenaires, par la mise en place de protocoles d'accord.

En 2003, et en complément de l'accord relatif au programme joint sur la formation des responsables et travailleurs de jeunesse (signé en 1998), deux nouveaux protocoles d'accord ont été signés entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne : l'un sur la recherche et l'autre sur la coopération euro méditerranéenne de jeunesse. De surcroît, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2005, et jusqu'au 31 décembre 2006, les programmes mis en œuvre au sein de chacun des trois accords sont regroupés dans le cadre d'un nouvel accord unique.

L'objectif du programme de formation pour travailleurs et responsables de jeunesse est de promouvoir la citoyenneté européenne et les droits de l'homme, le développement de modules de formation de qualité au niveau européen, la reconnaissance de l'apprentissage non formel dans le travail de jeunesse et la publication de documents de référence dans le domaine de la jeunesse. Les deux actions phares de ce programme sont les formations à la citoyenneté européenne dans le travail de jeunesse et les formations avancées pour formateurs au niveau européen.

Le programme sur la coopération euro méditerranéenne (EURO-MED) est axé sur l'apprentissage interculturel et la coopération entre les pays euro méditerranéens partenaires et les pays membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

Le programme sur la recherche vise à développer les conditions d'une meilleure connaissance commune du domaine jeunesse et d'accroître la coopération entre les chercheurs jeunesse, les décideurs politiques dans ce domaine et les responsables et travailleurs de jeunesse au niveau européen.

Toutes les activités sont articulées autour des questions de la citoyenneté européenne et de l'éducation aux droits de l'homme, du dialogue interculturel et de la coopération, de la qualité du travail de jeunesse et de la formation, de la reconnaissance du travail de jeunesse, d'une meilleure compréhension de la jeunesse, du développement de la politique de jeunesse, de la compréhension et du respect de la diversité culturelle.

Les activités majeures sont des stages de formation, des séminaires et réunions de réseaux impliquant des responsables et travailleurs de jeunesse, des formateurs, des responsables des politiques de jeunesse, des experts et des praticiens. Les résultats sont disséminés à travers le transfert des modules de formation, des sites Internet, des publications et des recherches, des « kits de formation » thématiques et le magazine « Coyote ».

## Conclusion

La 7ème Conférence des Ministres européens responsables de la Jeunesse à Budapest intervient à un moment important pour le Conseil de l'Europe, celui où les Chefs d'Etat et de gouvernement viennent de tenir leur troisième Sommet et d'adopter un plan d'action pour l'Organisation.

Sous le titre « Construire une Europe plus humaine et plus inclusive », les Chefs d'Etat et de gouvernement ont réaffirmé leur conviction « que la cohésion sociale, ainsi que l'éducation et la culture, sont des vecteurs essentiels pour l'enracinement des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe dans nos sociétés et pour la sécurité à long terme des citoyens. Le Conseil de l'Europe promouvra donc **un modèle de culture démocratique**, étayant la loi et les institutions et **impliquant activement la société civile et les citoyens** ».

L'action menée par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe depuis plus de trente ans, et plus particulièrement au cours des trois années qui ont suivi la dernière Conférence des Ministres de Thessaloniki s'inscrit déjà dans cette dynamique. Et les priorités de ce secteur pour 2006-2008, qui seront présentées aux ministres lors de la session finale de la Conférence de Budapest, sont la traduction concrète de l'engagement de l'ensemble des partenaires du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe à « rendre les jeunes capables de

participer activement aux processus démocratiques pour qu'ils puissent contribuer à la promotion des valeurs fondamentales » (Plan d'action, chapitre III, 4).

La Campagne européenne de jeunesse sur la diversité, les droits de l'homme et la participation, qui sera mise en œuvre à partir de 2006, représentera une étape essentielle dans la réalisation du plan d'action. Conçue dans l'esprit et le prolongement de la Campagne de 1995 « tous différents, tous égaux », elle sera appelée à donner un nouvel élan à la construction d'une Europe plus humaine, avec notamment la contribution active des jeunes.

## Annexe I

### Synthèse des résultats des Conférences précédentes

Six conférences ministérielles et une réunion ministérielle informelle ont été organisées à ce jour.

**La 1<sup>ère</sup> Conférence ministérielle, organisée à Strasbourg en 1985**, dont le thème est la participation des jeunes, entérine la volonté des gouvernements de promouvoir une politique de jeunesse ambitieuse au sein des Etats membres et au plan européen, de considérer les jeunes comme des partenaires dans la mise en oeuvre des politiques de jeunesse, de formaliser le soutien au développement des activités de jeunesse développées au sein du Centre européen de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse et d'élaborer des instruments juridiques sur des questions ayant trait à la jeunesse.

Afin de favoriser la participation des jeunes dans la société, de mettre en oeuvre des politiques de jeunesse cohérentes et de développer une coopération européenne plus dynamique dans ce domaine, elle encourage :

- la promotion de la cogestion au plan national et international,
- le développement de services d'information et d'orientation pour les jeunes,
- l'égalité des chances dans le domaine de la mobilité pour tous les jeunes, y compris les jeunes issus de localités et de régions défavorisées
- la recherche et la documentation sur les questions relatives de jeunesse.

Cette première Conférence aura notamment pour résultat le renforcement de la coopération intergouvernementale dans le domaine de la jeunesse afin de mieux coordonner l'action menée à cet égard par les Etats membres et accroître le poids de la cogestion au sein du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe. Sur proposition de cette Conférence en effet, le Comité des Ministres reconnaîtra la nécessité de rendre permanent ce type de coopération et, en 1988, transformera le comité ad hoc d'experts sur les questions de jeunesse (CAHJE) en Comité Directeur Européen pour la Coopération Intergouvernementale dans le domaine de la Jeunesse (CDEJ).

**La 2<sup>ème</sup> Conférence, organisée à Oslo, en 1988**, sur les « stratégies pour des politiques européennes de la jeunesse en vue de l'an 2000 » insistera sur l'élaboration des conditions de base d'une politique exhaustive en matière de jeunesse aux niveaux national, régional et local, en portant plus particulièrement son attention sur une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes, en particulier des jeunes filles et des jeunes femmes dans la société, ainsi que des jeunes défavorisés et/ou marginalisés, et sur l'importance de la coopération internationale dans le développement des politiques de jeunesse menées dans le cadre des activités du Conseil de l'Europe.

L'un des premiers résultats issus des conclusions de cette Conférence sera l'adoption, par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, d'une recommandation R (90) 7 sur l'information et le conseil aux jeunes, qui définira les critères de qualité à cet égard. Ce sera le premier texte juridique international reconnaissant le droit des jeunes à l'information.

**A Lisbonne en 1990, lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence**, les ministres considérant les développements récents de la démocratie en Europe et se félicitant de l'accroissement de la mobilité des jeunes en provenance d'Europe centrale et orientale, recommandent de promouvoir la mobilité des jeunes en Europe, notamment en élaborant des instruments juridiques internationaux ou autres, afin d'offrir des garanties suffisantes pour assurer l'application de mesures coordonnées d'encouragement à la mobilité des jeunes en Europe. Ces efforts en faveur de la mobilité des jeunes aboutiront à :

- la création d'un Accord Partiel sur la Carte Jeunes pour la mobilité des Jeunes en Europe, en 1991 ;
- en 1994 une recommandation du Comité des Ministres sur la promotion du service volontaire des jeunes en Europe ;
- en 1995 une recommandation du Comité des Ministres sur la promotion de la mobilité des jeunes en Europe.

**La 4<sup>ème</sup> Conférence organisée à Vienne en 1993** s'avère très importante puisqu'elle se déroule dans le cadre de l'élargissement du Conseil de l'Europe aux nouveaux Etats membres. Les ministres conviendront, dans ce contexte, de poursuivre des politiques de jeunesse visant à promouvoir la contribution des jeunes au développement de la société civile.

Afin d'accroître la participation des jeunes, notamment d'Europe centrale et orientale aux activités du Centre européen de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse, et élargir la politique de formation développée par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, les ministres soutiendront la création d'un deuxième Centre Européen de la Jeunesse dans un pays d'Europe Centrale, le développement d'un réseau européen de centres nationaux et régionaux de jeunesse ainsi que la création d'un Fonds spécial, dans le cadre du Fonds Européen de la Jeunesse.

Ils recommanderont aussi de prendre les mesures appropriées pour combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'intolérance et l'exclusion sous toutes ses formes. Ces recommandations aboutiront à :

- la Recommandation No R (97) 3 du Comité des Ministres sur la participation des jeunes et le futur de la société civile ;
- la mise en place d'un partenariat entre la Direction de la Jeunesse et l'Union Internationale des Chemins de Fer donnant naissance à un fonds de mobilité en faveur des jeunes défavorisés ;
- l'ouverture d'un deuxième Centre européen de la jeunesse à Budapest en décembre 1995 ;
- la mise en place d'un réseau européen de chercheurs en matière de jeunesse au sein de la Direction de la Jeunesse ;
- le développement de la coopération avec d'autres organisations internationales et avec l'Union européenne ;
- le lancement de la Campagne « Tous différents tous égaux » contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance, issue de la proposition du Premier ministre norvégien adoptée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Vienne, 1993).

**Une Conférence informelle, la première du genre, organisée à Luxembourg en 1995** traitera de questions comme la construction d'une Europe multiculturelle par l'amélioration de la cohésion sociale et démocratique, la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, la coopération avec les nouveaux Etats membres.

Cette conférence informelle permettra de lancer de nouvelles activités et d'élaborer des instruments tels que :

- le processus d'analyse des politiques nationales de jeunesse,
- l'accord de partenariat avec l'Agence Européenne pour l'Information et le Conseil aux Jeunes (ERYICA),
- la Convention européenne sur la promotion d'un service volontaire transnational à long terme pour les jeunes.

**La 5<sup>ème</sup> Conférence en 1998 à Bucarest**, première Conférence à être organisée dans un nouvel Etat membre du Conseil de l'Europe, la Roumanie, rassemble pour la première fois pratiquement tous les représentants de la grande Europe, 41 Etats membres du Conseil de l'Europe et 6 Etats Parties à la Convention Culturelle Européenne.

Dans ce nouvel environnement social et géopolitique, elle recommande à la Direction de la Jeunesse et du Sport de développer la participation des jeunes et leur citoyenneté démocratique active. Elle recommande également de promouvoir l'éducation non formelle et de renforcer la coopération avec tous les secteurs concernés du Conseil de l'Europe et avec d'autres Organisations Internationales, sur les questions ayant trait à la jeunesse. Ces recommandations se traduisent, entre autres, par :

- une réforme du secteur jeunesse visant à adapter ses structures et ses programmes aux nouvelles réalités de la société contemporaine, des jeunes et du travail de jeunesse,
- l'ouverture du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe à de nouveaux partenaires impliqués dans le travail de jeunesse,
- la formalisation de la coopération avec l'Union Européenne par la signature d'une convention en juillet 1998,
- le travail sur les nouvelles formes de participation des jeunes et les obstacles à leur participation,
- l'élaboration d'un projet de recommandation sur la promotion et la reconnaissance de l'éducation non formelle,
- la création d'un Prix du Conseil de l'Europe pour la promotion de projets de participation.

**La 6<sup>ème</sup> Conférence en 2002 à Thessaloniki**, sur le thème « La jeunesse construit l'Europe », réaffirme les principes et objectifs essentiels des politiques de jeunesse en Europe, à savoir :

- des politiques aussi globales que possible qui prennent en compte l'ensemble des besoins des jeunes et reconnaissent leur diversité ainsi que leurs multiples facettes et ressources ;
- des politiques menées en partenariat avec les jeunes et qui facilitent leur participation active aux décisions qui les concernent, tout en les encourageant à s'impliquer dans la vie de leur communauté ;
- des politiques ayant une dimension intersectorielle de même qu'une dimension locale, régionale et nationale ; et dans ce contexte, qui

favorisent en particulier l'accès des jeunes au monde du travail au moyen notamment de plans de formation adaptés ;

- des politiques qui promeuvent des formes appropriées de reconnaissance des expériences et compétences acquises par les jeunes à travers l'éducation non formelle, en particulier dans le travail de jeunesse ;
- des politiques qui promeuvent la mobilité des jeunes ainsi que l'accès des jeunes, notamment issus de groupes défavorisés, à l'information et aux nouvelles technologies.

A l'issue de cette Conférence également, les ministres adoptent deux résolutions : l'une sur la situation des jeunes dans les régions de conflit, encourageant particulièrement l'éducation au dialogue interculturel et les programmes d'échange internationaux ; l'autre sur les priorités de travail du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe pour 2003-2005.

## ANNEXE II

### Instruments et mise en œuvre du programme du secteur jeunesse

#### Instruments

Pour mettre en œuvre son programme, le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe dispose des instruments suivants :

- Deux Centres européens de la Jeunesse, l'un à Strasbourg et l'autre à Budapest, permettant l'organisation des activités éducatives et de formation du secteur jeunesse ;
- Un Fonds européen pour la Jeunesse ayant pour mission d'apporter un soutien financier à des projets multilatéraux, menés par les jeunes et leurs organisations ou réseaux ainsi qu'aux organisations et réseaux eux-mêmes ;
- Un Fonds de Solidarité pour la Mobilité des Jeunes permettant à des jeunes européens défavorisés de participer à des projets bilatéraux ou multilatéraux ;
- Un Accord de Partenariat entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne portant sur la formation de travailleurs jeunesse et le développement de modèles et de critères de qualité dans ce domaine ;
- Un Accord de partenariat entre le Conseil de l'Europe et l'Agence Européenne pour l'Information et le Conseil aux Jeunes (ERYICA) ;
- Un Accord Partiel sur la Carte Jeunes.

#### Mise en œuvre du programme

Une caractéristique essentielle du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe est l'engagement actif des jeunes, à travers leurs organisations et réseaux, dans le processus de décision de ce secteur. Un Conseil consultatif d'organisations et de réseaux non gouvernementaux de jeunesse formule des avis et des propositions sur les orientations de travail de ce secteur. Les membres de ce Conseil consultatif se réunissent avec les représentants gouvernementaux (membres du Comité Directeur Européen pour la Jeunesse) au sein d'un Conseil mixte, en vue de définir ensemble ces orientations. Enfin, un Comité de programmation paritaire, composé de membres du Conseil consultatif et de représentants gouvernementaux établit et assure le suivi de la mise en œuvre des programmes des Centres européens de la Jeunesse et du Fonds européen pour la Jeunesse notamment.

Une autre caractéristique est le souci constant de s'assurer que l'expérience acquise par les bénéficiaires du programme du secteur jeunesse soit multipliée aux niveaux local et national. C'est pourquoi, ce programme s'adresse en priorité à des jeunes qui ont une

responsabilité dans leur organisation ou réseau, et qui sont susceptibles de faire bénéficier d'autres jeunes et responsables de l'expérience qu'ils ont acquise.

Un autre aspect est l'importance accordée au processus d'apprentissage interculturel dans chaque activité menée dans le cadre des programmes du secteur jeunesse, et l'utilisation de méthodes pédagogiques appropriées pour s'assurer que ce processus a lieu. Cette dimension implique la recherche constante d'un équilibre dans la représentation des participants aux activités du secteur jeunesse, que ce soit au niveaux géographique, culturel et social ou encore dans la représentation des hommes et des femmes.

Un dernier aspect enfin est l'importance accordée à l'établissement d'outils appropriés d'évaluation et de suivi des activités mises en œuvre par le secteur jeunesse, afin de s'assurer que son action ait un impact réel et puisse répondre efficacement aux nouveaux défis du domaine jeunesse.

Sur la base de ces principes, le secteur jeunesse poursuit ses objectifs à travers :

*l'éducation et la formation,*

- avec un programme annuel de sessions d'étude, de séminaires et de symposia, réalisés en coopération avec les organisations et réseaux non gouvernementaux de jeunesse ainsi qu'avec d'autres partenaires menant des projets pour et avec les jeunes;
- avec un programme de formation de responsables de jeunes visant également à développer des critères et des modèles de formation de qualité, susceptibles d'être reconnus comme tels ;

*la coopération dans le développement de politiques de jeunesse en Europe,*

- avec un programme impliquant l'ensemble des gouvernements des pays signataires de la Convention culturelle européenne et faisant appel aux méthodes de travail de la coopération intergouvernementale (analyse des politiques nationales de jeunesse, études comparatives, échange d'informations sur les bonnes pratiques, élaboration d'instruments normatifs si nécessaires). Ce programme est mis en œuvre par le Comité Directeur Européen pour la Jeunesse (CDEJ) en étroite coopération avec le Conseil Consultatif ;
- avec un programme d'assistance comprenant des actions de formation de responsables d'organisations non gouvernementales de jeunesse et de fonctionnaires en charge des questions de jeunesse, une assistance et des conseils aux gouvernements nationaux, et le soutien financier à des projets de jeunes, notamment des projets pilotes liés à certains thèmes prioritaires du secteur jeunesse (Europe du sud-est et droits de l'homme) ;

*la recherche,*

- avec des activités visant à encourager la recherche et la coopération entre chercheurs ainsi que l'échange d'informations concernant les politiques de jeunesse, la situation et les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, une attention particulière est accordée au développement de la documentation et de l'information en matière de jeunesse, y compris vis-à-vis des publics extérieurs concernés ;

*la coopération intersectorielle et inter-institutionnelle,*

- avec des actions transversales et intégrées menées en collaboration avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, avec d'autres organisations internationales et avec la Commission européenne.

